



## Elections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration.

publié le 16/09/2021

### Descriptif :

Ci-joint le planning des élections

Madame, Monsieur,

Membres de la communauté éducative, les parents d'élèves participent, par leurs représentants élus, aux conseils d'administration des établissements scolaires.

Le conseil d'administration est une instance dans laquelle les représentants des parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie du collège, en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration représentent, à ce titre, un moment essentiel de la vie du collège.

Le renouvellement des membres de cette instance implique ainsi une forte mobilisation des différents acteurs à l'organisation de ce process de manière à faciliter et encourager une forte participation des parents d'élèves aux élections qui se dérouleront le vendredi 8 octobre 2021 au Collège Denfert Rochereau de Saint Maixent l'Ecole.

Je vous rappelle que chaque parent, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Les deux parents peuvent donc figurer sur la liste électorale dans la mesure où les informations concernant chacun d'eux auront été communiquées à l'établissement. Je vous remercie de bien vouloir vous assurer que vous figurez sur cette liste affichée au collège à dater du vendredi 17 septembre 2021.

Tout parent d'élève, membre ou non d'une association de parents d'élèves, peut présenter une liste de candidats aux élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement. Dans la plupart des autres instances du Collège (commission permanente, conseil de discipline, ...), les représentants des parents sont élus par, et parmi les représentants des parents au conseil d'administration. Les représentants au conseil de classe sont, pour leur part, désignés par le chef d'établissement sur proposition des responsables des listes de candidats ayant obtenu des voix lors de l'élection des représentants de parents d'élèves au conseil d'administration, compte tenu des suffrages obtenus lors de cette élection.

Dans un premier temps, les listes de candidats pour les élections devront m'être remises au plus tard le mardi 28 septembre 2021.

Dans un second temps, les représentants des parents me remettront une liste de parents d'élèves souhaitant participer aux conseils de classe pour le mardi 19 octobre 2021, liste devant être émarginée. Je désignerai alors les représentants de chaque classe au prorata des suffrages obtenus lors du scrutin du 8 octobre 2021.

Le Conseil d'Administration et les conseils de classe sont des instances de dialogue et de décision : je souhaite que les parents s'y investissent afin que notre collaboration soit fructueuse, dans l'intérêt des enfants qui nous sont confiés.

Document joint

 [20210913\\_planningelection\\_ca2022\\_ap](#) (PDF de 226.6 ko)

